

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mai 2020

## Ordre du jour :

- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'Adjoints
- Élection des Adjoints
- Lecture de la « Charte de l'Élu Local »
- Indemnités du Maire et des Adjoints
- Informations et Questions diverses

L'an deux mil vingt, le vingt-six du mois de mai, à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRION (*membres proclamés par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2020 et sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 18 mai 2020*).

### Membres présents :

M. Michel DEFRANCE (Maire sortant), Mme Barbara BASTIEN, Mme Séverine BREUILLÉ (arrivée à 18 h 45), Mme Julie CARRA, M. Bruno COMMENGE, M. Benoit COPPIN, M. Bernard LECSTRE, Mme Claire LETHIMONNIER, M. Frédéric MALÈRE, M. Philippe MAUNY, M. Philippe PETIT, Mme Carinne QUENISSET, M. Christian ROUIF, M. Éric SÉGADO et Mme Florence SYLVESTRE.

Membre absent excusé : M. Jimmy BORET (pouvoir à M. PETIT)

Secrétaire de Séance : Mme Barbara BASTIEN

## **1 – Installation des conseillers municipaux**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel DEFRANCE, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Monsieur Michel DEFRANCE, Maire, demande à l'ensemble des conseillers municipaux présents s'ils souhaitent que la séance se déroule à huis-clos étant donné les contraintes sanitaires actuelles.

**Après délibération, à 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, les membres du Conseil Municipal ACCEPTENT que la séance se déroule à huis-clos.**

Madame Barbara BASTIEN a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du C. G. C. T.).

## **2 – Désignation du Président et d'un Assesseur**

Monsieur Michel DEFRANCE, Maire, désigne Monsieur Christian ROUIF (doyen d'âge), Président de l'assemblée et Madame Claire LETHIMONNIER, assesseur.

### **2.1 – Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, Monsieur Christian ROUIF, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du C. G. C. T.). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du C. G. C. T. était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du C. G. C. T., le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

## **2.2 - Constitution du bureau**

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Christian ROUIF, Président de l'assemblée et Madame Claire LETHIMONNIER, assesseur.

## **2.3 – Déroulement de chaque tour de scrutin**

Il est rappelé que lorsque l'élection n'est pas acquise lors de l'un des deux premiers tours de scrutin, il doit être procédé à un troisième tour de scrutin.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approchera de la table de vote. Il fera constater au Président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Président le constatera, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal déposera lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre de conseillers qui n'auront pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, sera enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il sera immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par l'assesseur.

## **2.4 – Élection du Maire**

Le Président de séance sollicite les candidatures pour l'élection du Maire.

Monsieur Philippe PETIT se déclare candidat.

### **1er tour de scrutin**

a – Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c – Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau	01
d – Nombre de suffrages exprimés [b – c]	14
e – Majorité absolue	08

**A obtenu : Monsieur Philippe PETIT, 14 voix.**

**Monsieur Philippe PETIT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.**

## **3 – Détermination du nombre des Adjoints**

Sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT élu maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du C. G. C. T.).

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1, L. 2122-2 du C. G. C. T., la commune peut disposer de quatre adjoints au maire au maximum (30 % de l'effectif légal du conseil municipal). Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de trois adjoints.

**Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après délibération, par 15 voix « POUR », 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION a fixé à trois (3) le nombre des adjoints au maire de la commune.**

### **3.1 – Élection du 1<sup>er</sup> Adjoint**

Le Maire appelle à candidature pour l'élection du 1<sup>er</sup> Adjoint.

Les attributions seront : Délégué à la CCJ, Animations et Vie associative

Madame Florence SYLVESTRE se déclare candidate.

#### **1er tour de scrutin**

a – Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c – Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau	02
d – Nombre de suffrages exprimés [b – c]	13
e – Majorité absolue	08

**A obtenu : Madame Florence SYLVESTRE, 13 voix.**

**Madame Florence SYLVESTRE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 1<sup>ère</sup> adjointe et immédiatement installée.**

### **3.2 – Élection du 2<sup>ème</sup> Adjoint**

Le Maire appelle à candidature pour l'élection du 2<sup>ème</sup> Adjoint.

Les attributions seront : Affaires et Transports Scolaires

Madame Julie CARRA se déclare candidate.

#### **1er tour de scrutin**

a – Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c – Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau	00
d – Nombre de suffrages exprimés [b – c]	15
e – Majorité absolue	08

**A obtenu : Madame Julie CARRA, 15 voix.**

**Madame Julie CARRA ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 2<sup>ème</sup> adjointe et immédiatement installée.**

### **3.3 – Élection du 3<sup>ème</sup> Adjoint**

Le Maire appelle à candidature pour l'élection du 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Les attributions seront : Finances, Budget et Appels d'offres

Monsieur Christian ROUIF se déclare candidat.

#### **1er tour de scrutin**

a – Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c – Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau	00
d – Nombre de suffrages exprimés [b – c]	15
e – Majorité absolue	08

**A obtenu : Monsieur Christian ROUIF, 15 voix.**

**Monsieur Christian ROUIF ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint et immédiatement installé.**

### **Attributions des adjoints (délégations)**

Le Maire indique que les trois adjoints assureront sous sa responsabilité et conjointement avec lui, les fonctions d'Officier de l'Etat Civil et qu'ils auront également délégation pour délivrer tous certificats, signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état civil ainsi que la légalisation des signatures et l'authentification des copies.

De plus, le Maire indique au Conseil Municipal les attributions de chacun des trois adjoints :

- 1<sup>ère</sup> adjointe : **Madame Florence SYLVESTRE** est chargée des animations et de la vie associative et sera déléguée à la CCJ,
- 2<sup>ème</sup> adjointe : **Madame Julie CARRA** est chargée des affaires et transports scolaires,
- 3<sup>ème</sup> adjoint : **Monsieur Christian ROUIF** est chargé des finances, budget et appels d'offres.

Le Maire précise qu'il prendra les arrêtés nécessaires à l'officialisation de ces délégations et attributions et ce à compter du 27 mai 2020.

#### **4 - Lecture de la « Charte de l'Élu Local »**

Monsieur le Maire donne lecture de la « Charte de l'Élu Local » et en remet une copie à chacun ainsi qu'une copie du Chapitre III du titre II du Livre 1<sup>er</sup> de la Deuxième Partie du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **5 – Élaboration du tableau de l'ordre du Conseil Municipal**

Ce tableau détermine le rang des Conseillers.

Les 1<sup>ers</sup> rangs sont occupés par le Maire et les Adjoints.

Pour le « classement » des Conseillers Municipaux, il s'effectue selon 3 critères :

1. Ancienneté d'élection
2. Nombre de suffrages obtenus à l'élection du 15 mars
3. Âge en cas d'égalité de suffrages

		ANCIENNETÉ	NB SUFFRAGES	ÂGE
<b>MAIRE</b>	<b>Philippe PETIT</b>	<b>6</b>	<b>203</b>	<b>48</b>
<i>1<sup>ère</sup> Adjointe</i>	<i>Florence SYLVESTRE</i>	<i>0</i>	<i>216</i>	<i>66</i>
<i>2<sup>ème</sup> Adjointe</i>	<i>Julie CARRA</i>	<i>0</i>	<i>215</i>	<i>39</i>
<i>3<sup>ème</sup> Adjoint</i>	<i>Christian ROUIF</i>	<i>6</i>	<i>181</i>	<i>69</i>
Conseiller	Benoit COPPIN	12	222	65
Conseiller	Philippe MAUNY	12	204	58
Conseillère	Séverine BREUILLÉ	6	216	45
Conseillère	Carinne QUENISSET	0	225	45
Conseillère	Claire LETHIMONNIER	0	221	34
Conseiller	Bernard LECESTRE	0	220	42
Conseillère	Barbara BASTIEN	0	219	42
Conseiller	Bruno COMMENGE	0	213	49
Conseiller	Jimmy BORET	0	212	35
Conseiller	Frédéric MALÈRE	0	210	57
Conseiller	Éric SEGADO	0	207	49

#### **6 - Indemnités de fonction du maire et des trois adjoints**

Le Maire indique que conformément à la Loi, vu le C. G. C. T. et notamment les articles L 3123-20 et suivants, il appartient au Conseil Municipal de fixer, par délibération, ces indemnités de fonctions et d'en fixer la date d'effet.

- **Indemnité du Maire** : le montant des indemnités de fonction allouées au maire est déterminé par référence aux montants indiqués à l'article L. 2123-23 du C. G. C. T., aussi pour une commune comprise entre 500 et 999 habitants, le taux à appliquer est de 40,3 % de l'indice 1027, soit une indemnité brute mensuelle de 1 567 € (barème applicable au 29.12.2019).

- **Indemnités des Adjointes** : le montant des indemnités de fonction allouées aux adjoints est déterminé par référence aux montants indiqués à l'article L. 2123-23 du C. G. C. T., aussi pour une commune comprise entre 500 et 999 habitants, le taux est de 10,7 % de l'indice 1027, soit une indemnité brute mensuelle de 416,16 € (barème applicable au 29.12.2019).

**Après délibération et vote à mains levées, le Conseil Municipal décide par 15 voix « Pour », 0 « Contre » et 0 « Abstention » de fixer de la façon suivante et avec effet à compter du 27 mai 2020, les taux des indemnités de fonctions du Maire et des trois adjoints pour l'exercice effectif de ces fonctions :**

- Indemnité du Maire : **40,3 % de l'indice 1027 ;**
- Indemnité des trois adjoints : **10,7 % de l'indice 1027.**

**- dit que les crédits nécessaires pour le versement de l'ensemble de ces indemnités seront inscrits au budget.**

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Mr ROUIF présente un bref récapitulatif des finances de la commune et remercie le conseil précédent pour sa bonne gestion.  
*« Au 31/12/2019, l'excédent net réel disponible s'élève à 255 035,85 € et la dette par habitant à 166,30 €. En conclusion, on peut dire « Bravo et félicitations » à l'ancienne équipe municipale et bien évidemment au maire sortant Michel DEFRANCE pour leur gestion rigoureuse des finances de la commune pendant leur mandature et ce, malgré de nombreux investissements et travaux réalisés dans la commune, qui nous laisse une situation financière saine et une réserve significative. A nous, maintenant, d'utiliser ce fonds de roulement à bon escient. »*
- Monsieur le Maire fait lecture d'un message de Madame Marie-Lyne MARLAND-MAHIET pour féliciter et encourager le nouveau Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Madame Annie LUTAUD qui remercie la Commune pour la distribution des masques.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 19 H 30.**

### **Table des délibérations :**

- ÉLECTION DU MAIRE
- DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT
- ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT
- ÉLECTION DU DEUXIEME ADJOINT
- ÉLECTION DU TROISIEME ADJOINT
- INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES TROIS ADJOINTS

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires :  
Après dépôt en Préfecture le  
Et publication le

Suivent les signatures :

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>POUVOIRS</b>	<b>ABSENT EXCUSES/ NON EXCUSES</b>
M. Philippe PETIT			
Mme Florence SYLVESTRE			
Mme Julie CARRA			
M. Christian ROUIF			
M. Benoit COPPIN			
M. Philippe MAUNY			
Mme Séverine BREUILLÉ			
Mme Carinne QUENISSET			
Mme Claire LETHIMONNIER			
M. Bernard LECESTRE			
Mme Barbara BASTIEN			
M. Bruno COMMENGE			
M. Jimmy BORET			
M. Frédéric MALERE			
M. Éric SEGADO			